

TARIFS SAISON 2021/2022

Rappel: la saison débute le 1er septembre et se termine le 30 septembre de l'année suivante, merci à tous de renouveler votre licence le plus rapidement possible pour ne pas être en défaut.

Tout licencié TSHJ disposant d'une clé de stand doit être à jour de sa cotisation avant le 30 septembre 2021 sous peine de retrait des clés ou encaissement définitif de la caution.

Info Tarifs Licences TIR SPORTIF DU HAUT-JURA suite à ces années défavorables par rapport à la situation COVID :

- La part FFTir d'un coût de 41,00€ passera à 0,00€ pour les EDT et Jeunes
- La part Ligue d'un coût de 16,00€ passera à 0,00€ pour tous
- La part Comité d'un coût de 3,00€ reste inchangée

- Les licenciés de la saison 2020-2021 bénéficieront d'un avoir sur la licences 2021-2022

Info restrictions sanitaire: à partir du 1er septembre, Pass Sanitaire obligatoire à partir de 12ans puis suivant évolution des règles

Le fonctionnement de 1ère licence, 2ème licence, 3ème licence est le cumul de licences par personne en charge par foyer, du tarif le plus élevé au moins élevé.

Ecole de Tir. Poussins, Benjamins, Minimes		2013 à 2008				
	Avoir licenciés 2020-2021	Adhésion CLUB	FFTir	LIGUE	COMITÉ	TOTAL
1 ^{ère} licence	13,50 €	27,00 €	0,00 €	0,00 €	3,00 €	30,00 €
2ème licence	9,50 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	3,00 €	22,00 €
3ème licence ou Handisport	6,00 €	12,00 €	0,00 €	0,00 €	3,00 €	15,00 €
Cadets et Juniors		2007 à 2002				
	Avoir licenciés 2020-2021	Adhésion CLUB	FFTir	LIGUE	COMITÉ	TOTAL
1 ^{ère} licence	18,50 €	37,00 €	0,00 €	0,00 €	3,00 €	40,00 €
2ème licence	13,00 €	26,00 €	0,00 €	0,00 €	3,00 €	29,00 €
3ème licence ou Handisport	8,00 €	16,00 €	0,00 €	0,00 €	3,00 €	19,00 €
Dames et Seniors		2001 à ...				
	Avoir licenciés 2020-2021	Adhésion CLUB	FFTir	LIGUE	COMITÉ	TOTAL
1 ^{ère} licence	23,00 €	46,00 €	60,00 €	0,00 €	3,00 €	109,00 €
2ème licence	17,00 €	34,00 €	60,00 €	0,00 €	3,00 €	97,00 €
3ème licence ou Handisport	11,50 €	23,00 €	60,00 €	0,00 €	3,00 €	86,00 €

Lors de l'assemblée générale du 09 octobre 2015

L'approbation d'une caution de 150,00€ a été votée

Le chèque de caution ne sera débité qu'en fin de saison au cas où l'adhérent (où parents du jeune) n'a pas fait les activités de bénévolat définies.

Quelques activités de bénévolat à accomplir pour un minimum de (12 heures ou 3 x 1/2 journée) par personnes:

- Entretien des sanitaires
- Entretien global du stand
- Travaux
- Déroulement, fonctionnement compétitions & entraînement
- ...

RAPPEL:

Prêt et droit d'utilisation des armes :

Actuellement : gratuites les années EDT et la 1^{ère} année de licence.

Proposition : droit d'utilisation de 50€00 à partir de la 2^{ème} année cadette, junior et droit d'utilisation de 100€00 pour les adultes.

Voté à l'unanimité lors de l'assemblée générale du 09 octobre 2015